

**Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal de Tracadie  
tenue dans la salle du conseil située au 3620, rue Principale  
Le lundi 27 janvier 2025  
19h15**

**1. APPEL À L'ORDRE**

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 19h15 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

Aucun citoyen(e) n'est présent(e).

**2. CONSTATATION DU QUORUM**

Sont présents :	Denis Losier	Maire
	Pierre Morais	Maire suppléant
	Guy Basque	Conseiller
	Rita Benoit	Conseillère
	Thérèse Brideau	Conseillère
	Joanne Doiron	Conseillère
	Chantal Mazerolle	Conseillère
	Geoffrey Saulnier	Conseiller
	Dianna May Savoie	Conseillère
	Yolan Thomas	Conseiller
	Jean-Paul Loyer	Directeur général
	Joey Thibodeau	Greffier municipal
	Marc Hébert	Directeur général adjoint

Est absente : Réaldine Robichaud Conseillère

**3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS**

- Aucune.

**4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ORDRE DU JOUR**

1. Appel à l'ordre.
2. Constatation du quorum.
3. Déclaration de conflits d'intérêts.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Arrêté portant sur la fermeture d'une rue future près de la rue Zoël Mallais.
  - 5.1 Première lecture de l'arrêté 053-00-2025.
  - 5.2 Deuxième lecture de l'arrêté 053-00-2025.
6. Demande de financement par débenture.

7. Entente concernant le paiement de frais de façade et de frais pour le service d'eau et d'égouts.
8. Ententes de servitude pour une piste multifonctionnelle.
9. Levée de la réunion.

**Résolution 2025-016**

**Proposé par** Chantal Mazerolle

**Appuyé par** Rita Benoit

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

**ADOPTÉE**

5. **ARRÊTÉ PORTANT SUR LA FERMETURE D'UNE RUE FUTURE PRÈS DE LA RUE ZOËL MALLAIS**

5.1 **Première lecture de l'arrêté 053-00-2025.**

**Résolution 2025-017**

**Proposé par** Guy Basque

**Appuyé par** Joanne Doiron

QUE l'arrêté no 053-00-2025 intitulé « Arrêté portant sur la fermeture d'une rue future (NID 20699286) » fasse l'objet de la première lecture par son titre.

**ADOPTÉE**

Le maire fait la première lecture par son titre de l'arrêté 053-00-2025.

5.2 **Deuxième lecture de l'arrêté 053-00-2025.**

**Résolution 2025-018**

**Proposé par** Joanne Doiron

**Appuyé par** Rita Benoit

QUE l'arrêté no 053-00-2025 intitulé « Arrêté portant sur la fermeture d'une rue future (NID 20699286)» fasse l'objet de la deuxième lecture par son titre.

**ADOPTÉE**

Le maire fait la deuxième lecture par son titre de l'arrêté 053-00-2025.

6. **DEMANDE DE FINANCEMENT PAR DÉBENTURE**

**Résolution 2025-019**

**Proposé par** Chantal Mazerolle

**Appuyé par** Rita Benoit

QUE la Municipalité régionale de Tracadie demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités l'autorisation d'emprunter une somme ou de garantir le remboursement d'une somme empruntée ou réputée être empruntée en vue d'une dépense en capital pour les fins, la durée et la somme suivantes :

<b><u>FINS</u></b>	<b><u>SOMME</u></b>	<b><u>DURÉE</u></b>
Services relatifs d'urbanisme (Achats de terrains)	1 200 000 \$	20 ans

**ADOPTÉE**

7. **ENTENTE CONCERNANT LE PAIEMENT DE FRAIS DE FAÇADE ET DE FRAIS POUR LE SERVICE D'EAU ET D'ÉGOUTS**

**Résolution 2025-020**

**Proposé par** Guy Basque

**Appuyé par** Geoffrey Saulnier

ENTENDU QUE les propriétaires de la propriété ayant le NID 20699575 doivent des arrérages à la municipalité pour des frais de façades et pour les services d'eau et d'égouts.

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte l'offre de règlementation proposée d'un montant de 20 000 \$ au lieu de 73 461,36 \$.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE lesdits propriétaires devront payer les frais d'eau et d'égouts pour l'année 2024 d'un montant de 680 \$ plus les frais d'intérêts de 40,80 \$.

IL EST ÉGALEMENT ENTENDU QUE lesdits propriétaires devront continuer de payer les frais d'eau et d'égouts chaque année à partir de 2025.

**ADOPTÉE**

8. **ENTENTES DE SERVITUDE POUR UNE PISTE MULTIFONCTIONNELLE**

**Résolution 2025-021**

**Proposé par** Joanne Doiron

**Appuyé par** Rita Benoit

QUE la municipalité soit autorisée à signer des ententes de renouvellement d'une durée de cinq (5) ans pour des servitudes pour une piste multifonctionnelle avec les propriétaires concernés dans le cadre des pistes de ski de fond pour le club Le Sureau Blanc.

**ADOPTÉE**

9. **LEVÉE DE LA RÉUNION**

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Guy Basque propose que la réunion soit levée à 19h25 approximativement.

---

Denis Losier, Maire

---

Joey Thibodeau, Greffier municipal